



## Communiqué de presse

### Arrêté préfectoral pour les manifestations : Dérives sécuritaires inquiétantes

L'Union Départementale CGT des Alpes Maritimes prend connaissance avec stupeur, de l'arrêté d'interdiction de manifester à Nice ce weekend. Celui revêt effectivement un caractère exceptionnel puisque tout rassemblement de plus 3 personnes est interdit à Nice sur un périmètre largement plus étendu que celui concerné par la venue du président chinois.

Après l'annonce de l'utilisation de l'armée lors des prochaines les manifestations, de gilets jaunes, après l'adoption d'une loi liberticide dite « anticasseurs », le gouvernement va encore plus loin dans sa politique autoritaire pour étouffer toute contestation sociale.

Les niçoises et niçois, ont par ailleurs pu croiser les blindés qui seront déployés dans notre cité azuréennes pour censément sécuriser la ville en prévision d'éventuelles manifestations de gilets jaunes.

Cette dérive sécuritaire est inquiétante et ne répond en rien aux enjeux de la période. Pour la CGT il est urgent de répondre aux attentes des populations, notamment sur le développement des services publics, l'augmentation des salaires et la justice sociale et fiscale.

Le gouvernement porte l'entière responsabilité des violences qui ont émaillé les manifestations samedi dernier à Paris.

La CGT appelle l'ensemble des salariées à ne pas céder à la peur provoquée par un gouvernement aux abois, à continuer d'agir lors des prochaines journées d'action unitaires, intersyndicales, professionnelles et interprofessionnelles.

La CGT réaffirme sa détermination à œuvrer à la construction d'un processus de mobilisation qui permette de faire avancer les légitimes revendications de la population et des salarié-es, des précaires privé-es d'emplois et des retraité-es, pour l'amélioration des services publics, la justice sociale et fiscale et l'augmentation des salaires et des pensions.

Nice le 22 Mars 2019